



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services d'urgence

Question écrite n° 116780

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les médecins urgentistes. Ces derniers ont en effet récemment revendiqué une hausse de la rémunération de leurs gardes, au lendemain de la parution d'un décret ouvrant la voie à des hausses tarifaires des médecins libéraux pour les gardes du samedi après-midi. Ce décret a étendu la période de permanence des soins (gardes et astreintes mieux rémunérées) au samedi après-midi, au lundi lorsqu'il précède un jour férié, ainsi qu'au vendredi et au samedi lorsqu'ils suivent un jour férié. Les urgentistes souhaitent une augmentation du paiement de leurs gardes n'ayant eu droit à aucune revalorisation salariale, et ce malgré la dégradation constante de leurs conditions de travail. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les mesures à mettre en oeuvre pour valoriser les conditions de travail des médecins hospitaliers qui assurent la permanence de fonctionnement du service public.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116780

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 742